



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Bruxelles, le 05 JAN. 1995

Organisation des Etudes

Service central

Réf.:

- Aux Chefs des établissements d'enseignement organisés par la Communauté française où sont organisées des classes de 1ère B et 2ème P;
- Aux Directrices et Directeurs des centres PMS organisés par la Communauté française qui desservent ces établissements;
- Aux Présidentes et Présidents des districts socio-pédagogiques;

Pour information,

- Aux membres des services d'inspection concernés;

18695

Aφ1

I/JD/AR/LD/95001

OBJET : Suivi de la réforme en 1ère B et 2ème P.

Il ressort fréquemment des évaluations antérieures de cette réforme que la collaboration entre tous les membres de la Communauté éducative devrait encore être améliorée et plus particulièrement celle qui doit s'établir avec les membres du personnel des centres PMS qui interviennent auprès des élèves qui fréquentent ces classes.

Dès lors, j'insiste tout particulièrement auprès des chefs d'établissement d'enseignement et des responsables des centres PMS pour qu'ils se concertent et négocient des plans d'actions efficaces qui s'inspirent des suggestions formulées ci-dessous. Ils veilleront à préciser clairement ce qui est pris en charge par les uns et les autres en tenant compte des spécificités professionnelles et des perfectionnements acquis à la suite des modules de formation continuée suivis soit par les enseignants, soit par les agents des C.PMS.

Les Présidents des districts socio-pédagogiques sont invités à prévoir à l'ordre du jour de leur prochaine réunion un moment de discussion pour étudier les modalités d'application de la présente circulaire. Je les en remercie déjà.

Voici une liste non-exhaustive de propositions d'actions à développer conjointement par les écoles et les C.PMS :

1. Participation à la période d'accueil des élèves en début d'année scolaire.

1.1 Organisation d'approches collectives en vue de :

- cerner le niveau social et culturel des élèves;
- détecter leurs potentialités dans divers domaines;
- évaluer leurs acquis pédagogiques antérieurs;
- etc...

1.2 Les résultats de ces diverses observations devront permettre :

- d'avoir une bonne connaissance du passé scolaire, des motivations, du contexte culturel et socio-familial;
- de prévenir les difficultés, les décrochages, les abandons scolaires;
- de dresser la liste des élèves qui nécessitent un suivi personnalisé;
- d'aider à l'élaboration d'un projet de vie et d'un projet professionnel pour chacun d'eux;
- etc...

2. L'intégration, la participation et la collaboration des parents ou des personnes qui détiennent l'autorité parentale.

La plupart des parents des élèves qui fréquentent les classes de 1ère année B ou de 2ème année professionnelle assistent rarement aux réunions organisées à leur intention.

En outre, on constate un certain désintérêt pour la scolarité des enfants et une absence de contacts soit avec l'école, soit avec le centre psycho-médico-social, deux institutions dont ils ont souvent une connaissance très floue.

Afin de remédier à cette situation, les auxiliaires sociaux et paramédicaux doivent servir d'intermédiaires entre la famille et l'institution scolaire.

Au niveau de l'école, on programmera des activités appropriées qui viseront à favoriser la présence et la participation des parents ou des responsables des enfants.

3. Divers objectifs à se fixer :

3.1 - Favoriser et améliorer les relations interpersonnelles, le travail en groupe, la solidarité.

Dans cette optique, aider les élèves à mieux se situer par rapport à eux-mêmes et par rapport au groupe tant au plan psychologique, social que pédagogique.

3.2 - Développer la confiance en soi, améliorer l'image de soi en valorisant toute activité réussie, si minime soit-elle.

3.3 - Etre à l'écoute de tout problème qui pourrait être signalé par les élèves, leurs parents, les enseignants et rechercher avec les personnes intéressées, voire l'ensemble de l'équipe éducative des hypothèses de solutions à tester.

- 3.4 - Grâce à l'observation conjointe des professeurs et des éducateurs détecter les problèmes éducatifs, comportementaux, socio-affectifs, relationnels, etc...
Dans cette même optique, le conseiller psycho-pédagogue, les auxiliaires social(e) et paramédical(e) devraient pouvoir observer les élèves dans leurs milieux de vie (a.e. classe-atelier, atelier, terrain de sports, etc...)
Toutes ces personnes pourraient ainsi dialoguer avec les jeunes et mieux les connaître.
- 3.5 - Participer régulièrement et efficacement aux conseils de classe. A ce sujet, l'observation réalisée comme précisé au point 3.4 constituera un apport précieux lors des échanges de vues concernant les élèves qui rencontrent des difficultés de divers ordres.
- 3.6 - Dans le prolongement du conseil de classe, préparer et mettre en oeuvre les interventions individualisées en concertation avec l'équipe éducative, dans le cadre des activités de soutien pédagogique et/ou de remédiation.

L'Administrateur général,



José DOOMS.